

Réponses de la direction aux questions des représentants de proximité de l'antenne de France 3 Côte d'Azur

Jeudi 4 Avril 2019

Application des nouveaux barèmes de salaire des CDDU à FTV : applicables depuis octobre 2018 , les cdd d'Antibes ont encore l'ancien barème, pourquoi ?

Le paramétrage n'avait pas été fait sur Papyrrhus. C'est fait, les personnes concernées seront donc régularisées en avril, avec rattrapage sur la période octobre-mars.

Antenne supplémentaire à la rentrée, état des lieux de l'avancement du projet (contenu, horaires) et prochaines étapes qui en décideront (codir...)

L'objectif est désormais de prendre l'antenne à 11h50 et 18h50, dès septembre 2019.

Les RP font remarquer que la direction revient donc sur le projet de 30 minutes supplémentaires dès septembre, qui avait été proposé et sur lequel les salariés avaient été sollicités afin de donner leurs idées.

C'est Paris qui précisera le temps d'antenne exact de cette tranche. Selon les servitudes (pub, promo), cela pourra faire 10 minutes ou moins, d'antenne supplémentaire.

La directrice a une réunion à Paris le 18 avril. Elle viendra en personne donner l'orientation de ces prises d'antenne supplémentaires fin avril, à Antibes.

Une certitude, ce sera une tranche d'information.

La direction précise qu'elle a lu avec intérêt la synthèse des idées proposées par France 3 côte d'Azur.

Le rédacteur en chef a demandé à toute la rédaction de participer à l'élaboration du projet... beaucoup de propositions ont été faites ;

Les rp ont appris que la directrice régionale était en train de décider entre 2 projets ... avec notamment une page thématique chaque soir ...ce qui n'a pas été évoqué par la rédaction dans les idées...

A quoi sert une consultation des salariés si finalement aucune de leurs idées n'est retenue ?

La direction dément travailler sur deux projets et attend la réunion du 18. Voir réponse ci-dessus.

Les matinales de France Bleu Azur sont vouées à perdurer et vont rapidement s'étendre au réseau.

Quand le poste d'éditeur visuel sera-t-il mis en consultation?

L'expérimentation sera validée en juin. Avant cela, pas de poste mis en consultation pour l'éditeur visuel.

Pour l'extension de l'expérience aux autres antennes et les audiences de cette matinale, la direction estime qu'il n'y a pas d'information fiable à communiquer à ce jour.

Bilan du premier trimestre pour les cdd soumis à la règle des 120/80 jours. Dans la pratique, quel est le nombre de jours réalisés sur ce premier trimestre?

La direction ne donnera pas d'information nominative. Elle affirme que personne n'a atteint le plafond à ce jour. Elle précise, à nouveau, que cette année, il n'y aura aucune dérogation possible pour des jours supplémentaires.

La locale de Nice a vu en partie son problème résolu avec un demi-poste accordé. La valse des personnels se poursuit cependant. Il faut trouver une solution.

La direction s'étonne de cette question et affirme que la situation est réglée en grande partie à la locale et que le rédacteur en chef de la locale est satisfait.

La direction peut-elle nous donner le nombre de collaborateurs à France3 Côte d'Azur ayant une préconisation médicale ?

Une dizaine de personnes est concernée par des restrictions médicales, tous services confondus.

Les RP soulignent que ces restrictions doivent être bien sur respectées mais que l'Aviwest est beaucoup utilisé et qu'un nombre restreint de jri s'en sert.

Certains se retrouvent contraints tous les jours de l'utiliser au cours de leurs reportages, se voyant ainsi pénalisés dans le tournage de leurs images.

La direction rappelle que les jri et rédacteurs qui n'ont pas de restriction médicale ne peuvent refuser d'utiliser l'aviwest.

Les rp précisent aussi que certains sujets qui ne sont pas de l'actualité brûlante pourraient se dispenser d'envoi en mode aviwest et de directs, afin de soulager les équipes.

Dans le cadre notamment du prochain festival de Cannes, la direction peut-elle nous préciser le cadre qu'elle entend donner à la fonction de « MOJO » ? Est-ce que des images tournées au smartphone peuvent être diffusées sur le linéaire ? Les jri de formation devront-ils faire des commentaires en direct sur les réseaux sociaux ?

Est-ce que sur le terrain les journalistes seront seuls ou a 2 comme le prévoit l'accord collectif de France tv ?

(Question évoquée en présence d'Olivier Théron, rédacteur en chef, et de Violette Del Vecchio, déléguée syndicale)

La direction dit qu'elle a souhaité une nouvelle couverture du Festival, avec une nouvelle écriture. « Plus de proximité de modernité et de dynamisme ».

Elle souhaite donc lancer « une expérimentation sur l'antenne de France 3 Côte d'Azur, pour faire interagir le numérique et le linéaire ». La direction est en effet « en quête de convergence ».

La direction s'appuiera sur 4 journalistes (une équipe de deux pour le linéaire et deux mojos).

Les RP demandent si les mojos vont travailler seuls.

Réponse de la direction, « des fois oui des fois non, ça dépend, c'est pour faire des « pastilles, des éléments... »

Les deux encadrants adjoints feront aussi des contributions vidéos avec l'iPhone, l'un filmant l'autre. Un des adjoints sera en plateau sur certains reportages Mojo.

Le rédacteur en chef dit qu'il entend par mojo, un journaliste qui va ramener avec un téléphone, des contenus pour le numérique, au gré des événements sur places, et que ces contenus ne seront pas des sujets

Les RP soulignent qu'une itv reste un élément de reportage et expriment leur opposition à ce que ces tournages se réalisent seul comme l'interdit la convention collective.

Le rédacteur en chef affirme que la convention collective, qui stipule qu'une équipe est composée de deux personnes, ne concerne que le linéaire, et pas le web.

Les RP ont rappelé que : Mojo avec un téléphone, ou bien jri avec caméra, ils veulent que les équipes de tournage soient composées de deux personnes comme le stipule la convention collective.

La direction confirme qu'elle souhaite négocier avec les organisations syndicales pour que notamment ces images de smartphone soient diffusées sur le linéaire.

« Nous voulons faire évoluer nos pratiques en proposant une offre plus puissante, et en utilisant les nouveaux outils. », précise la direction. Selon elle, l'iPhone permet une autre « écriture et une autre grammaire »

La direction rajoute que le tournage avec smartphone permet de s'affranchir d'un workflow (transférer et diffuser plus vite les images) et de tourner en HD.

Les RP conviennent seulement de ces deux derniers avantages techniques. Pour autant cela ne justifie pas de tourner seul. Ils soulignent également les limites techniques de l'outil (zoom, tournage en basse lumière, etc.)

Le rédacteur en chef dit que si les organisations syndicales refusent de passer à l'antenne linéaire les images des mojos, il demandera aux mojos, qui ne travailleront donc que pour le web, de tourner en vertical.

Selon la direction, Olivier Godard a dit qu'au-delà de l'accord NoA (nouvelle aquitaine), il était possible de négocier localement d'autres accords d'expérimentation. Les informations que les RP et DS présents en Côte d'Azur ont eues de leurs délégués syndicaux centraux, sont totalement différentes. Ils vont donc informer leurs délégués syndicaux centraux de cette affirmation selon laquelle il serait possible de négocier localement.

Les RP demandent enfin à la direction de remettre un projet plus précis sur le Festival de Cannes.

Planning pour un salarié à mi-temps

Un salarié à mi-temps depuis longtemps était représentant syndical et délégué du personnel.

Il n'est plus représentant désormais depuis 6 mois mais est-il toujours DS officiellement ?

Ce salarié n'a plus travaillé dans nos locaux depuis avril 2013

La direction peut nous expliquer pourquoi son tableau de service affiche encore des récupérations ? De quel travail ?

Enfin ce salarié a-t-il conclu un « accord privilège » avec la direction pour ne pas être programmé le week end au contraire de tous ces collègues ?

Va-t-il revenir travailler ?

La direction rappelle que ce salarié est officiellement désigné Délégué syndical Cgt à France 3 Côte d'azur, ce qui implique trois jours de délégation par mois.

Il fait partie du bureau national de la Cgt et à ce titre il est régulièrement détaché, car appelé par son syndicat à Paris.

Au niveau des récupérations qui figurent sur son tableau de service, la direction explique qu'il en a cumulé lors de son précédent mandat de délégué du personnel. Ces récupérations arrivent à échéance fin juin. Il viendra travailler début juillet à France 3 Côte d'Azur.

La direction affirme qu'il n'y pas d'accord privilège et qu'il sera programmé le week-end.

Siglage des images de France3 Côte d'Azur: Pourquoi les images tournées par un JRI de France3 Côte d'Azur lors de la journée du 23 mars ont été reprises par tous les médias français sans être siglées " France3 Côte d'Azur " ?

Certaines images relèvent du droit à l'information, et doivent être siglées (exemple : matches des football)

Certaines images sont vendues, ce qui relève du droit commercial et ne nécessite pas de siglage.

Les images en question ont été envoyées à IV3 puis vendues aux chaînes concurrentes.